

1594

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère de la Femme, de la Famille
et du Développement Social

M.F.F.D.S.



**LETTRE DE POLITIQUE
DE DEVELOPPEMENT
FAMILIAL ET SOCIAL**



Août 2005

TABLE DES MATIERES

Préambule	4
I. Contexte et justifications	5
1.1. Contexte	5
1.1.1. La situation économique	5
1.1.2. La situation sociale	6
1.1.3. La situation politique	8
1.2. Justifications	8
II. Analyse situationnelle	9
2.1. La situation de l'Enfant.....	9
2.1.1. Les forces	9
2.1.2. Les contraintes	9
2.2. La situation de la Femme	10
2.2.1. Les forces	10
2.2.2. Les contraintes	10
2.3. La situation de la Famille	11
2.3.1. Les forces	11
2.3.2. Les contraintes	11
2.4. La situation en matière d'action sociale	11
2.4.1. Les forces	11
2.4.2. Les contraintes	11
2.5. La situation en matière de développement communautaire .	12
2.5.1. Les forces	12
2.5.2. Les contraintes	12
III. La vision du développement familial et social	12
3.1. La vision globale	12
3.2. La vision spécifique	12
3.2.1. L'enfant	12
3.2.2. La femme	13
3.2.3. Les familles	13
3.2.4. Les personnes âgées	14
3.2.5. Les personnes handicapées	14
3.2.6. Le développement communautaire	14
IV. Principes directeurs	14
V. Objectifs généraux et spécifiques	15
VI. Axes stratégiques	17
VII. Stratégies	17
VIII. Eléments pour le plan d'action	19

SIGLES ET ACRONYMES

BM	Banque Mondiale
CDE	Convention relative aux Droits des Enfants
CEDEF	Convention pour l'Elimination de toute forme de Discrimination à l'égard des Femmes
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ESAM-I	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (1994)
F.CFA	Franc CFA
GV	Groupes Vulnérables
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information, Education, Communication
IPRES	Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal
JNV	Journée Nationale de Vaccination
LPDFS	Lettre de Politique de Développement Familial et Social
MFFDS	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADMIR	Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural
PAREP	Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
PAS	Programmes d'Ajustement Structurel
PASSA	Programmes d'Ajustement Structurel du Secteur Agricole
PDEF	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PDIS	Programme de Développement Intégré de la Santé
PELCP	Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIB	Produit Intérieur Brut
PLCP	Projet de Lutte Contre la Pauvreté
PMA	Pays Moins Avancés
PNB	Produit National Brut
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNIR	Programme National d'infrastructures Rurales
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

PREAMBULE

Selon le Centre de Recherche pour le Développement International (C.R.D.I) : « Les politiques sociales sont le fruit de mécanismes et de mesures politiques conçus, planifiés et mis en application pour répondre aux besoins fondamentaux des êtres humains. Elles découlent de décisions nationales et locales qui visent un développement plus efficace des ressources humaines, en vue des changements d'ordre social et économique ». Une autre définition plus opérationnelle est celle de Muller (2000) qui affirme que « il y a politique sociale lorsqu'une autorité politique nationale ou locale tente, au moyen d'un programme d'action coordonné, de modifier l'environnement culturel, social ou économique d'acteurs sociaux saisis dans une logique sectorielle ».

Depuis son accession à la souveraineté nationale, l'Etat du Sénégal, à travers ses différents plans de développement économique et social, a accordé une attention non négligeable à l'amélioration des conditions de vie des populations. C'est ainsi, qu'avant l'ère des politiques dites d'ajustement, les stratégies sociales de l'Etat se sont cristallisées sur le développement communautaire et les actions d'assistance. Pourtant, d'après le Plan d'Action de Lagos (1978), l'échec de la première décennie des indépendances s'explique par l'insuffisante prise en compte des facteurs humains et sociaux.

L'avènement des programmes d'ajustement structurel, avec en corollaire la mise en place de politiques d'austérité, consacre la primauté à l'atteinte des équilibres macro-économiques. Les politiques de développement social considérées comme non productives sont alors négligées, de sorte que les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) ont abouti à une modification de la structure de la pauvreté. En effet, d'une pauvreté structurelle classique inhérente au sous-développement, une autre forme de pauvreté s'est manifestée. Celle-ci est caractérisée par un élargissement à de nouvelles couches de la population.

Le phénomène de la paupérisation s'est davantage aggravé avec la dévaluation du F CFA intervenue en janvier 1994.

En effet, malgré la reprise de la croissance économique, les indicateurs sociaux demeurent à un niveau préoccupant. La détérioration des rapports sociaux prend ainsi de plus en plus d'ampleur. La réduction des encaisses réelles des agents socio-économiques se répercute sur leur pouvoir d'achat, donc sur leur accès à un bien-être et un mieux-être.

L'accélération de l'urbanisation et les impacts défavorables des PAS et de la dévaluation sur le tissu social au Sénégal ont accentué le bouleversement de la cellule familiale (enfants, femmes, hommes) et des relations de solidarité (anciens, personnes handicapées, ONG, etc.). Ainsi, le déséquilibre profond entre les ressources disponibles et les besoins essentiels à satisfaire a créé une crise sans précédent qui met à rude épreuve la survie des groupes vulnérables.

L'ampleur des mutations sociales, en rapport avec la pauvreté galopante et ses externalités négatives, a amené les instances internationales et nationales à se pencher avec acuité sur la mise en place de stratégies idoines pour résorber ce fléau.

Les recommandations du Sommet mondial de Copenhague (mars 1995), du Programme de la première décennie des Nations Unies pour l'élimination de la

pauvreté (1997-2006), des OMD, du NEPAD, du X^{ème} Plan de Développement Economique et Social (2002-2007), du PDEF, du PDIS, du DSRP, etc. servent de cadre de référence. Sous ce sillage, le Sénégal a instauré depuis 1997 des politiques, des programmes et des projets de lutte contre la pauvreté comme : le PLCP, le PELCP, le PAREP, le PNIR, le PASSA, le PADMIR, ...

La mise en œuvre de ces stratégies a contribué à l'amélioration de la situation socio-économique. Cependant, l'importance du croît démographique (2,7% par an) rend moins visibles les performances enregistrées, d'autant plus que le niveau de pauvreté post-dévaluation demeure élevé. En effet, en 1994, 65,3% des ménages étaient en dessous du seuil de pauvreté (ESAM-I).

L'éradication de la pauvreté demeure une préoccupation des pouvoirs publics. Classé en 2001 dans la catégorie des PMA, le Sénégal est encore loin des objectifs de l'initiative 20/20 du Programme d'Action du Sommet mondial de Copenhague et des OMD. Ces données illustrent les efforts à entreprendre par l'Etat du Sénégal. Ainsi, pour réduire l'extrême pauvreté de moitié à l'horizon 2015, l'Etat a décidé de mettre en place une vigoureuse politique économique et sociale en apportant des solutions durables aux attentes sociales des groupes vulnérables, en consolidant la cohésion et l'intégration sociale dans une optique de développement.

Au sein de l'Etat, les questions de développement social sont principalement dévolues au Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social (MFFDS), en conformité avec le décret relatif aux attributions du Ministre. En effet, le MFFDS a pour mission de «préparer et de mettre en œuvre la politique arrêtée par le Chef de l'Etat en matière de politique familiale, de protection et de développement des femmes et des enfants et de développement social ».

La mise en œuvre de ces missions nécessite l'élaboration d'une Lettre de Politique de Développement Familial et Social (LPDFS), afin de booster le secteur social. Il s'agit en fait de dégager des stratégies pour l'intervention des structures de l'Etat, des partenaires au développement et des autres acteurs sociaux, dans la perspective d'aboutir à des résultats tangibles et pérennes en adéquation avec les besoins de développement.

Comme démarche méthodologique, la Lettre procède d'abord à l'analyse de la situation sociale de référence pour obtenir une vue panoramique des contraintes et ressources, ensuite, à l'élaboration du plan stratégique dans le but de promouvoir un cadre favorable et incitatif au développement social et enfin, à la définition des mécanismes de mise en œuvre des orientations préconisées.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

1.1. CONTEXTE

1.1.1. La situation économique

L'économie sénégalaise repose essentiellement sur le secteur primaire qui occupe plus de 50 % de la population active.

L'agriculture domine ce secteur avec une prépondérance de la culture de l'arachide malgré les contre performances enregistrées lors des trois dernières

années. Cependant, le secteur enregistre une croissance relativement forte depuis 2001 (6,1% en 2001 et 10,1% en 2002).

Le secteur secondaire est lui marqué par une forte présence des industries extractives, alors que les télécommunications connaissent un essor remarquable.

Malgré ces légères avancées, la situation économique du pays reste très précaire. En 2002, le PNB par habitant était de 363 700 F CFA (520 \$ US).

Depuis 2000, l'Etat, par une politique de croissance et de compétitivité, tente de relancer l'économie du pays avec des résultats plus ou moins satisfaisants. En 2004, une croissance du PIB de l'ordre de 6,1% est obtenue, soit un peu moins qu'en 2003 (6,3%). En 2002, le déficit budgétaire a été ramené à 1,6% du PIB grâce à l'accroissement des recettes fiscales et la baisse des dépenses publiques.

Le service de la dette qui s'est renforcé avec les PAS atteint 17,6% des recettes de l'Etat.

En 2002, le Sénégal a été retenu dans l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (P.P.T.E).

En définitive, la situation économique globale s'est nettement améliorée grâce aux efforts importants déployés par l'Etat. Ainsi, avec un taux de croissance stable de plus de 6% et une inflation maîtrisée à moins de 1%, le Sénégal est actuellement devenu leader au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

1.1.2. La situation sociale

En dépit de l'embellie de la situation économique et malgré les efforts de l'Etat à travers de vastes programmes de réduction de la pauvreté, la fracture sociale reste une réalité.

La pauvreté que nous définissons ici comme la précarité qui affecte un ou plusieurs domaines de l'existence, de manière persistante et qui compromet les chances de ré-assumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, reste une réalité du fait de l'élargissement des cercles de pauvreté.

Le milieu rural est le plus touché avec comme conséquence l'exode rural massif. Cela se traduit dans les villes par la bidonvilisation, la mendicité, le travail domestique des enfants mineurs, des filles surtout, etc.

La lutte contre la pauvreté, avec son corollaire la protection des groupes vulnérables, constitue un axe politique et stratégique majeur du Gouvernement du Sénégal. Elle s'appuie sur une vision à long terme du développement humain durable du pays qui met l'accent sur l'identification et le renforcement des initiatives des et capacités productives de tous les segments des populations les plus démunies, tout en luttant contre les facteurs structurels qui engendrent et perpétuent leur marginalisation dans tous les secteurs et corps du tissu socio-économique national.

Pour ce faire, le Gouvernement du Sénégal a élaboré selon un processus participatif décentralisé un DSRP. Il s'articule autour de quatre leviers fondamentaux à savoir : la création de richesse, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, l'amélioration des conditions de vie

des groupes vulnérables et un dispositif participatif de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

La volonté partagée de l'Etat et de ses partenaires extérieurs de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015, et de mettre fin à la marginalisation des groupes les plus vulnérables s'illustre à travers la conception et la mise en œuvre de divers projets et programmes de lutte contre la pauvreté dont notamment : le Projet de lutte contre la pauvreté (PLCP) financé par le FAD et le FND, le projet Agence du Fonds du Développement Social (AFDS) financé par la Banque Mondiale, et le Programme d'appui à la réduction de la pauvreté (PAREP) financé par le PNUD

En ce qui concerne **la famille**, « elle se conçoit comme la cellule sociale de base, en cela qu'elle figure immédiatement l'espace dans lequel l'individu acquiert ses caractéristiques biologiques et socioculturelles. Elle assure les fonctions de production, de reproduction et de socialisation, lesquelles structurent les relations de parenté autour des liens de sang et de réseaux de solidarité ».

L'infiltration et la propagation de la modernité et des religions révélées ont provoqué de profondes mutations au niveau de la cellule familiale d'où une fragilisation du matriarcat et l'instauration d'un autre mode de distribution de l'autorité, des rôles et des statuts en faveur du côté agnatique.

D'un autre côté, l'arrière plan mythico-religieux qui sous-tendait le fonctionnement de la famille se déstructure, entraînant la disparition progressive de la famille élargie au bénéfice de la famille restreinte. La première conséquence a été matérialisée par le passage d'une famille traditionnelle avec ses solidarités mécaniques à une famille moderne avec ses solidarités organiques.

La seconde conséquence est que la famille est en train de perdre sa sacralité donc son poids dans la formation et l'insertion de ses membres au sein du tissu social. Cette perte de pertinence de ce moteur du système de reproduction sociale amène l'individu à s'orienter vers d'autres références qui mettent l'accent sur les ressources et les compétences personnelles en lieu et place de la solidarité familiale.

Il reste que la matrice normative qui faisait de l'homme le « *pater familias* » est en train d'être remise en cause par l'émergence d'épiphénomènes comme les familles monoparentales qui rendent inopérantes les disparités de genre traditionnelles.

Tout cela étant accéléré par la dyade globalisation – repli identitaire, il convient de renforcer la cellule familiale perçue comme le lieu privilégié d'intervention auprès de l'individu pour le rendre capable disponible et compétent, autrement dit, le noyau dur d'un mode de régulation propre à un modèle de développement social autocentré et auto-entretenu, qui fera de l'approche droit le moteur de la division du travail.

Ainsi, au sein des familles, les enfants et les femmes subissent le plus les contrecoups de la déliquescence économique et financière.

L'enfant est perçu ici comme la fille ou le garçon âgé(e) de moins de dix huit ans, titulaire de droits et dont les besoins, dans leur intégralité, doivent être pris en charge par la famille, la communauté et l'Etat. Le mot enfant, utilisé dans un sens holistique, comprend bien entendu les enfants à besoins spéciaux.

L'émergence d'épiphénomènes comme les enfants travailleurs, les enfants disparus ou victimes de trafic, les enfants en conflit avec la loi, les enfants abusés sexuellement appelle la remise en cause du **système de contrôle social pénal** en vigueur au Sénégal depuis la période coloniale, pour le **système de contrôle social éducatif et travail social**.

Toutefois, les avancées significatives notées dans le taux brut de scolarisation et d'autres initiatives en faveur des enfants sont en train d'atténuer ce tableau plutôt sombre.

Quant aux **femmes**, en plus des corvées, de l'instabilité des ménages et des stéréotypes dévalorisants à leur endroit, elles sont privées du droit de propriété. Elles sont victimes de discriminations de toutes sortes et souvent même de violences conjugales. Leurs droits sont souvent bafoués.

Il est à noter toutefois des améliorations en cours, au niveau de leur statut juridique et social. Elles ne touchent pour le moment que des minorités instruites. Par ailleurs, les organisations féminines connaissent un certain essor.

Les **personnes âgées** et les **personnes handicapées** ont perdu la couverture et la protection dont elles jouissaient du fait d'une tradition respectueuse de leur situation. Elles sont généralement délaissées, marginalisées. Des perspectives de prise en charge progressive sont en train d'être développées.

Globalement, la société sénégalaise actuelle est en pleine mutation tant au niveau des individus, des personnes que des groupes. C'est sur cette dynamique que le MFFDS entend agir pour impulser des changements positifs en profondeur.

1.1.3. La situation politique

Dans l'ouest du continent africain marqué par de nombreux conflits internes, le Sénégal présente la particularité de se mouvoir dans une stabilité politique.

En Mars 2000, est survenu un changement de régime par les urnes, confirmant l'ancrage d'une longue tradition démocratique dans le pays. Le Sénégal demeure un pays où les libertés individuelles et collectives sont respectées. On y compte plus de quatre vingt partis politiques. La presse privée y connaît un fort développement de même que le mouvement associatif et les ONG.

Depuis 1996, les lois sur la décentralisation, dont la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales, ont permis à l'Etat de transférer certaines de ses compétences aux populations, notamment en matière de développement local.

1.2. Justifications

Depuis quelques années, le Gouvernement du Sénégal, à l'instar du PDEF et du PNDS, privilégie la mise en place de programmes sur une longue période. Les politiques décennales permettent ainsi de disposer de plus de visibilité favorisant une meilleure intégration et coordination pour soutenir les catégories sociales défavorisées.

Cette vision plus globale de la politique sociale nécessite donc, la mise en place d'une **lettre de politique de développement familial et social** déclinée en programme décennal partagé et exécuté avec l'ensemble des acteurs et des partenaires au développement.

En définitive, cet instrument devra permettre de mieux :

- comprendre la politique et les orientations stratégiques de l'Etat dans le domaine du développement social;
- renforcer les mécanismes nationaux **d'équité et de justice sociale** conformément aux recommandations issues de la 42^{ème} session de la Commission du Développement Social des Nations Unies (2004), du Sommet de Madrid consacré au vieillissement, à l'égalité des chances pour les personnes handicapées et les migrations dans une perspective sociale (2002), du Sommet de Copenhague (1995) et des autres grandes conférences des Nations Unies pour un développement harmonieux et durable ;
- **concevoir, mettre en œuvre, coordonner et évaluer** les interventions en direction des couches sociales vulnérables ;
- prendre en compte les problèmes d'exclusion à travers une approche fondée sur les Droits et les préoccupations des groupes vulnérables: femmes, enfants, personnes handicapées, anciens, etc. ;
- intégrer les **questions de genre** dans les politiques et les programmes ;
- définir une **base de données d'indicateurs** de mesure de la législation sociale du pays
- mesurer les **impacts** des différents programmes dans les secteurs ou sous-secteurs considérés.

II. ANALYSE SITUATIONNELLE

2.1. La situation de l'enfant

2.1.1. Les forces

Elles se présentent comme suit :

- la ratification de nombreux traités et conventions internationaux ;
- l'existence de projets et de structures de modernisation des daaras ;
- un projet et des mesures de lutte contre le travail des jeunes filles;
- un projet national et des plans départementaux de lutte contre les abus et exploitations sexuels des enfants ;
- l'existence du PEV, des JNV et du programme de lutte contre la malnutrition ;
- l'existence d'une structure de prise en charge de la petite enfance.

2.1.2. Les contraintes

Les contraintes sont les suivantes :

- la faible application des traités et conventions internationaux;
- l'inadéquation des textes relatifs à la mendicité ;
- la couverture insuffisante dans les projets ou programmes de la cible daara

- l'utilisation des filles dans les stratégies de survie, dans de nombreuses familles confrontées à la pauvreté ;
- l'application imparfaite de la réglementation relative au travail domestique ;
- la prise en charge insuffisante des questions de parité garçon/fille dans les politiques et programmes ;
- la pérennisation d'un style de contrôle social pénal privilégiant l'étiologie positiviste
- le manque de programmes structurés en direction des enfants infectés et/ou affectés par le SIDA et des enfants orphelins du Sida ;
- la faible implication, voire la démission de certains parents dans le suivi de l'éducation de leurs enfants.

2.2. La situation de la Femme

2.2.1. Les forces

Elles se traduisent ainsi:

- la mise en place d'un mécanisme entrant dans le cadre de la prise en charge de la femme enceinte dans cinq régions;
- l'existence d'un plan stratégique de lutte contre le SIDA et de la revalorisation des allocations de maternité destinées aux femmes;
- la forte capacité de mobilisation sociale des organisations de femmes et le renforcement du leadership féminin;
- la volonté politique affirmée de résoudre les disparités fiscales et la prise en charge des hommes par leurs femmes salariées;
- les instruments juridiques internationaux et nationaux pour la valorisation des droits de la femme.

2.2.2. Les contraintes

Les contraintes essentielles portent sur:

- le taux élevé de déperdition scolaire des filles;
- l'analphabétisme persistant ;
- la mortalité maternelle élevée ;
- le taux élevé des grossesses précoces et non désirées ;
- l'insuffisante maîtrise de la fécondité ;
- les pratiques néfastes à la santé des femmes (excision, avortement clandestin) ;
- les difficultés d'accès aux services de santé ;
- la pauvreté croissante des populations ;
- la difficulté d'accès des femmes à la terre dans les campagnes;
- la faible prise de conscience des décideurs et leaders sur les questions de genre;
- la non conformité du code de la famille avec certaines conventions internationales;

- le manque de coordination dans la mise en œuvre des politiques sectorielles et des programmes en faveur des femmes.

2.3. La situation de la Famille

2.3.1. Les forces

Elles sont axées sur :

- la volonté politique du Gouvernement de promouvoir la Famille ;
- la solidarité et l'entraide familiale traditionnelle ;
- le rôle de conseil des personnes du troisième âge.

2.3.2. Les contraintes

Les contraintes essentielles sont orientées vers :

- l'effritement des solidarités relevant des liens de sang ;
- l'absence d'un dispositif de protection sociale dont la famille serait la pierre angulaire ;
- la communication déficiente entre les parents et les enfants ;
- l'insuffisance de la médiation familiale et sociale ;
- le poids de la tradition ;
- la dislocation de la famille et des ménages, du fait des migrations, divorces et conflits
- l'inaccessibilité financière aux structures hospitalières pour les familles et les personnes âgées

2.4. La situation en matière d'action sociale

2.4.1. Les forces

Elles sont orientées vers :

- les valeurs socioculturelles ;
- la prise en charge des anciens par la famille ;
- l'existence d'un fonds de pension (IPRES) ;
- la présence de structures associatives fédérées ;
- la mise sur pied de centres d'encadrement et de traitement des malades mentaux ;
- la prise en charge des personnes handicapées au niveau des centres sociaux de réinsertion et de rééducation ;

2.4.2. Les contraintes

Les principaux obstacles se présentent ainsi :

- l'absence de programmes d'appui pour les personnes âgées ;
- la non réactualisation des lois et des règlements qui régissent les systèmes de protection sociale ;
- les difficultés de prise en charge scolaire des élèves handicapés ;
- l'absence de programme d'IEC.

2.5. La situation en matière de développement communautaire

2.5.1. Les forces

Elles se présentent de la façon suivante :

- Le caractère consensuel, participatif, transversal du concept de développement communautaire ;
- L'essor du mouvement des ONG et de la dynamique associative ;
- Le rôle déterminant des leaders religieux ;
- L'apport du développement communautaire dans la prise en charge des besoins des populations et des communautés de base ;
- La mise en œuvre de la politique de décentralisation, avec la responsabilisation des acteurs locaux.

2.5.2. Les contraintes

Les contraintes sont les suivantes :

- la multiplicité des structures d'encadrement des populations ;
- la mauvaise exécution des dispositions des cadres juridique et institutionnel régissant l'intervention des ONG ;
- l'absence de relation de ce cadre avec ceux réglant les autres organisations à la base (GIE, GPF, etc.);
- l'insuffisance de la concertation et de la coordination des interventions des opérateurs associatifs ;
- la non formulation d'une politique d'animation du développement communautaire.

III. LA VISION DU DEVELOPPEMENT FAMILIAL ET SOCIAL

Elle se décline en vision globale et en vision spécifique.

3.1. La vision globale

Le Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social, dans le cadre de la politique générale du Gouvernement du Sénégal, entend promouvoir chez les populations un bien-être matériel, moral, affectif et sanitaire ainsi, qu'une protection leur permettant de s'intégrer, de façon équitable et profonde, dans le processus de développement endogène durable.

3.2. La vision spécifique

Elle concerne la promotion et le développement des enfants, des femmes, des familles, des anciens, des personnes handicapées et des communautés.

1. L'enfant : Dès la conception, l'enfant, fille ou garçon, est traité de façon holistique et intégrée. Il doit jouir, en conformité avec l'intégralité de ses droits, d'une bonne santé, d'un état nutritionnel satisfaisant, d'une couverture affective et d'une protection lui permettant de développer ses facultés intellectuelles, morales, affectives et psychomotrices.

Cet enfant, évoluant tout naturellement dans son cadre familial de naissance sera à l'abri de toute forme d'exclusion, suivra un cursus scolaire complet en tant que fille surtout, aura un sens élevé de la personne humaine, de la famille, de la communauté et des institutions républicaines.

Il sera autonome et aura le sens des initiatives personnelles et collectives, un esprit de paix et d'ouverture, favorable au changement critique et constructif.

A l'âge actif, il bénéficiera d'une intégration économique et sociale réussie.

Handicapé, il sera pris en charge de façon suivie et intégrée au sein des familles et des communautés.

2. La femme : cessera d'être victime de stéréotypes sexistes et de préjugés socioculturels dévalorisants et sera reconnue dans sa dignité humaine. Elle jouira de l'entière de ses droits.

Petite-fille ou fille, elle fréquentera les structures de développement intégré de la petite enfance, suivra un cursus scolaire complet et sera à l'abri de l'analphabétisme.

Elle ne sera victime ni de mutilations génitales féminines, de mariages forcés et précoces, d'abus et d'exploitations sexuels, de violences familiales et sociales, de discriminations de nature économique ou juridique.

Elle pourra s'investir librement dans tous les secteurs d'activités de la société et prétendre à toutes les responsabilités.

Epouse et mère de famille, elle sera préservée de la mortalité maternelle, des violences conjugales et des corvées. Elle fera l'objet de respect et de considération au sein de la famille.

Citoyenne à part entière, elle sera significativement présente au niveau de tous les grands centres de décision et d'orientation (gouvernement, parlement, administration, juridictions, partis politiques, société civile, syndicats, entreprises, etc.).

3. Les familles : Elles joueront pleinement leur rôle premier de cellule fondamentale de la société, de conservation et de transmission des valeurs.

Elles seront en bonne santé et auront une alimentation saine et appropriée en relation avec les ressources locales.

Elles cesseront d'être des sources d'abus, d'intolérance, d'abandon ou d'exclusion des enfants.

Elles seront restituées dans leur rôle d'éducation, de prise en charge et de protection des enfants.

Les femmes n'y connaîtront ni brimades, ni violences et seront reconnues dans leur rôle d'épouse et de compagne. Leurs droits seront entièrement rétablis et respectés.

Les personnes âgées ou handicapés y seront reconnus, appuyés et intégrés.

Elles développeront en leur sein, des solidarités productives et un esprit d'initiative pour le développement. Elles seront à l'abri de l'analphabétisme et ouvertes au savoir. Elles veilleront à ce que leurs enfants, reconnus dans leurs droits légitimes, fréquentent l'école et y restent.

4. Les personnes âgées: bénéficieront d'une protection sociale adéquate, en matière de santé en particulier. Elles seront appuyées pour développer des activités de substitution correspondant à leurs capacités.

Elles seront reconnues dans leur dignité humaine et socialement intégrées, restaurées dans leur statut antérieur de conseil et de sage en référence à leur expérience cumulée.

Les organisations de personnes âgées seront significativement mises à contribution à tous les niveaux d'activités où leurs compétences sont requises.

Grand-mères, elles seront appuyées à jouer un rôle essentiel de régulation familiale et sociale au profit des femmes et des petits enfants en référence à leur rôle de gardiennes éclairées de la tradition dans ses meilleures pratiques.

5. Les personnes handicapées : Les handicapés physiques ou mentaux, enfants ou adultes, hommes ou femmes bénéficieront d'une prise en charge appropriée et suivie.

Ils bénéficieront également d'une éducation intégratrice et leurs spécificités seront prises en compte dans l'accès aux services publics.

Ils seront appuyés à exercer des activités conformes à leurs possibilités et seront intégrés dans les familles et les communautés qui les reconnaissent comme membres à part entière.

6. Le développement communautaire : s'inscrira dans une dynamique d'auto promotion et d'initiatives à la base dans une optique d'autonomisation des populations en rupture avec toute logique de main tendue.

Les initiatives individuelles et collectives seront appuyées et les dynamiques associatives renforcées dans une culture de paix, de tolérance, de bonne gouvernance et de participation aux mutations communautaires.

IV. PRINCIPES DIRECTEURS

- 1) **Participation :** Développer, en lieu et place de l'approche ponctuelle dominée par une logique de simple assistance à effet réduit, une approche programme inclusive et participative dans une optique d'appropriation et d'auto-prise en charge.
- 2) **Partenariat :** S'inscrire dans une démarche partenariale ouverte permettant à l'ensemble des acteurs de s'impliquer de façon significative et complémentaire. Ce partenariat doit se développer entre les ministères, avec les ONG, les OCB, les collectivités locales et l'ensemble des partenaires au développement, exploitant toutes les possibilités qu'offre le faire-faire, mais aussi le faire-ensemble.
- 3) **Bonne gouvernance :** assurer une bonne gouvernance dans l'exécution des politiques, programmes et projets axée sur la transparence, l'obligation de résultats, la visibilité des impacts et la pérennisation des actions.
- 4) **Suivi-évaluation :** procéder à un monitoring efficace des interventions en terme de suivi-évaluation.

- 5) **Communication** : Adopter un système interne et externe de communication favorisant la mise à niveau des populations et la visibilité des interventions, de nature à stimuler l'adhésion, la participation, le changement de comportement et la valorisation du génie créateur sénégalais.

V. OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES

Les objectifs généraux consistent à mettre en place, sur un horizon temporel à court, moyen et long termes, une stratégie de développement familial et social cohérente et intégrée, en vue de la promotion des groupes vulnérables. Les objectifs généraux sont :

OG1 : Assurer la protection des droits des groupes vulnérables

OG2 : Contribuer à la satisfaction de la demande sociale globale de la population ;

OG3 : Promouvoir l'égalité de chance pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement

OG4 : Instaurer un cadre institutionnel durable et propice au développement familial et social.

Les objectifs spécifiques, tournés vers les cibles du secteur, doivent répondre à leurs préoccupations et attentes, dans le but d'améliorer leurs conditions de vie. Ces objectifs se déclinent comme suit :

Sous-secteur Enfant :

OG1 : Assurer la protection des droits des groupes vulnérables

OS1 : Créer un environnement propice à la survie, au développement et à la protection des droits de l'enfant ;

OS2 : Veiller à l'inscription à l'état civil des enfants ;

OS3 : Protéger les enfants contre les pires formes de travail, les violences, la traite et toutes formes d'abus.

OG2 : Contribuer à la satisfaction de la demande sociale globale de la population

OS1 : Assurer la couverture vaccinale complète de tous les enfants

OS2 : Lutter contre la malnutrition des enfants

OS3 : Inscrire et maintenir à l'école les enfants en âge scolaire

OS4 : Renforcer le dispositif de prise en charge de la petite enfance et des enfants à besoin spéciaux

OG3 : Promouvoir l'égalité de chance pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement

OS1 : Assurer la parité dans l'accès aux services sociaux de base

Sous-secteur Femme et Famille

OG1 : Assurer la protection des droits des groupes vulnérables

OS1 : Veiller à l'application des conventions et lois relatives à la protection des droits des filles et des femmes

OS2 : Lutter contre toutes formes de violence et pratiques néfastes à l'encontre des femmes, des adolescentes et des filles;

OG2 : Contribuer à la satisfaction de la demande sociale globale de la population

OS1 : Augmenter le niveau de revenu des femmes et des familles

OS2 : Favoriser l'accès des femmes et des familles aux services sociaux et aux ressources productives

OS3 : Définir une stratégie permettant d'accroître l'accès des groupes vulnérables aux instruments de gestion des risques et des programmes de protection sociale

OS4 : Améliorer la situation sanitaire des familles, notamment des plus démunies ;

OS5 : Réduire la mortalité et la morbidité maternelle et infantile

OG3 : Promouvoir l'égalité de chance pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement

OS1 : Développer l'aptitude des familles et des autorités à concevoir et à dispenser une éducation non discriminatoire et sensible au genre ;

OS2 : Assurer l'égalité et l'équité entre hommes et femmes ;

OS3 : Intégrer le genre dans les projets et programmes de développement ;

OS4 : Lutter contre la féminisation de la pauvreté.

Sous-secteur Autres groupes vulnérables

OG1 : Assurer la protection des droits des groupes vulnérables

OS1 : Veiller à une bonne application des textes relatifs aux droits des personnes handicapées et des anciens

OS2 : Lutter contre toutes les formes d'exclusion des groupes vulnérables

OG2 : Contribuer à la satisfaction de la demande sociale globale de la population

OS1 : Renforcer les capacités des groupes vulnérables ;

OS2 : Favoriser l'insertion des groupes vulnérables dans les domaines conformes à leurs aptitudes ;

OS3 : Faciliter l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux ;

OS4 : Promouvoir une prévention et une protection sociale efficiente.

OG3 : Promouvoir l'égalité de chance pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement

OS1 : Appliquer les 22 décisions du Conseil interministériel relatif aux personnes handicapées

OS2 : Assurer une meilleure prise en charge de la dimension genre dans les politiques de promotion et d'intégration des groupes vulnérables

Sous-secteur Développement Communautaire

OG2 : Contribuer à la satisfaction de la demande sociale globale de la population

OS1 : Faciliter l'adhésion et la participation des populations aux initiatives de développement nationales et locales

OS2 : Elaborer et mettre en œuvre une politique d'animation du développement communautaire

OS3 : Renforcer les capacités des organisations communautaires de base

OG4 : Instaurer un cadre institutionnel durable et propice au développement familial et social

OS1 : Coordonner les actions des différents intervenants dans le champ du développement communautaire ;

OS2 : Améliorer l'environnement du développement communautaire par la mise en place d'instruments juridiques et institutionnels appropriés.

VI. AXES STRATEGIQUES

1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel de lutte contre l'exclusion et la discrimination sociales.
2. Elaboration et mise en oeuvre d'un dispositif d'intervention à la carte pour la promotion économique et sociale des groupes vulnérables.
3. Renforcement des capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles du secteur.
4. Mise en place d'un système de communication au niveau national et local sur les options et démarches du Ministère en matière de politique sociale.
5. Suivi-évaluation et documentation du processus en cours de réalisation
6. Recherche pour la capitalisation des acquis et l'adaptation aux évolutions et mutations sociales

VII. STRATEGIES

✦ **Le renforcement des capacités des GV dans le but d'accroître leur participation et de parvenir à leur autonomie** : pour ce faire, il s'agira d'abord de détecter leurs besoins, ensuite de renforcer leurs capacités, d'améliorer leur protection juridique et inciter les collectivités locales à accroître les ressources financières en leur faveur ;

♦ **Les mesures sectorielles pour faciliter l'accès des GV aux SSB** : les lignes d'action porteront sur les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'eau, de l'hygiène, de l'habitat, de l'éducation et de l'électricité.

Par exemple, au niveau de l'éducation et de la formation, les actions portent, entre autres, sur :

- la promotion de l'éducation et de la formation des personnes handicapées;
- la scolarisation et la formation des enfants en âge scolaire;
- la protection et la promotion des enfants en situation de risque et en conflit avec la loi;
- la prise en charge des enfants en milieu semi-ouvert ;
- la mobilisation sociale pour l'amélioration des conditions de vie des talibés dans les daaras.

♦ **La promotion socio-économique des GV** : c'est un pendant important du processus d'intégration des groupes vulnérables dans les activités socio-économiques de la Nation. Au lieu que l'Etat se focalise exclusivement sur le volet assistanat, le nouveau credo des autorités s'appuie sur la mise en place des conditions propices à la prise en charge de leur destin par les nécessiteux eux-mêmes. C'est pourquoi, les points ci-dessous sont retenus :

- l'accès aux facteurs de production et au crédit ;
- la promotion socio-économique des femmes et surtout celles des milieux défavorisés ;
- la réduction des inégalités sociales ;
- l'aménagement et la valorisation de l'espace rural ;
- l'amélioration des conditions de vie des Anciens (personnes âgées) ;
- l'amélioration des conditions de vie des jeunes ;
- l'insertion socio-économique des anciens membres des forces armées ;
- la promotion de l'insertion socio-économique des personnes déplacées et des réfugiés ;

♦ **dans le domaine de l'amélioration de la qualité, du cadre de vie et de la protection sociale et juridique des GV**: l'accent est mis sur l'amélioration de l'état sanitaire et de la mobilité des personnes handicapées, la promotion de leur éducation et de leur formation et l'amélioration de leur situation économique et sociale. Quant aux aînés, il s'agit de garantir leur épanouissement physique et moral, encourager leur reconversion professionnelle et mettre en place un système de protection sociale efficace ;

♦ **En matière de développement communautaire** : il est préconisé l'établissement d'un environnement juridico-institutionnel susceptible d'impulser de manière dynamique les interventions des divers acteurs et des partenaires au développement pour consolider et renforcer les programmes et projets d'investissement social ;

♦ **Le renforcement des capacités du Ministère** pour lui donner les moyens matériels, humains, techniques et financiers de sa mission : tout au long du

processus, des dispositifs d'appui divers : formation, recherche opérationnelle, voyages d'études, conseil stratégique, communication, seront exécutés en synergie ;

◆ **Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation** : sous le pilotage du ministère, le dispositif d'exécution, de concertation et de coordination permet la participation active de l'ensemble des acteurs en amont et en aval du processus, c'est-à-dire de la conception de la lettre de politique au suivi-évaluation.

VIII. ELEMENTS POUR LE PLAN D'ACTION

Les éléments pour le plan d'action seront tirés à partir de chaque objectif général et des objectifs spécifiques correspondants, en relation avec les axes stratégiques.

Ils feront l'objet, en annexe à cette lettre de politique sectorielle, d'un programme décennal de développement familial et social dans lequel est précisé, pour chaque action ciblée, les résultats attendus, les indicateurs, les périodes de réalisation, les responsables, les partenaires et les moyens.